

d'années passées. Ce fut un mouvement de curiosité intense, car on avait presque perdu complètement le souvenir de ce costume ; mais le cardinal ne s'en souciait point, et comme on l'a su depuis, il avait voulu donner à l'assemblée une leçon de choses, en maintenant le droit des cardinaux de revêtir l'habit court au lieu de la soutane unanimement portée.

— Le port de cet habit dura plus longtemps chez les prélats, mais en général ils ne le revêtaient que lorsqu'ils allaient à la campagne se livrer au plaisir discret de la chasse ou aller faire ce que l'on appelle en Italie *delle scampagnate*, c'est-à-dire des dîners dans les auberges (*osteria*) qui bordent la route, et où on ne trouve à manger que du fromage, du macaroni et du jambon cru.

— L'habit court n'existe plus à Rome parmi la prélature. Et même depuis une vingtaine d'années on ne rencontre plus de prêtres le portant, sauf des prêtres italiens étrangers en très petite quantité et dans les diocèses desquels cet usage s'est encore conservé. Par contre, sauf en Hollande où il se porte encore tel qu'il était usité à Rome, les autres pays, Amérique du Nord, Îles britanniques, Allemagne, lui ont fait subir une modification. Ce que l'on appelle *clergyman dress* est la soutanelle romaine, mais la culotte courte a été remplacée par le pantalon noir. Le cardinal merry del Val, alors archevêque de Nicée, allant en Angleterre pour le jubilé du roi Edouard, revêtit ce costume pour le voyage. Le chapeau est ordinairement le chapeau haut de forme, qui est habillé, mais souvent, surtout en Allemagne et dans la Suisse Allemande, les ecclésiastiques portent des chapeaux mous de toute forme, ordinairement de couleur noire. Les Autrichiens et les Hongrois ont une sainte horreur du chapeau ecclésiastique, c'est-à-dire du tricorne traditionnel. Je me rappelle avoir vu l'archevêque de Kalocsa en visite, revêtu de la soutane violette avec le grand manteau violet, gants violets,

croix et a  
étrangen  
invétére  
revenant  
le chape  
de le ren  
allait fai

— Ce c  
fit le Con  
que Rom  
prescrit l  
L'empere  
bas viole  
vivait sui  
mais dut  
facile de  
Après la  
statuts é  
sont, con  
morte.

 E s  
d

Pour la  
H. Berns  
Teasdale,